

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
04 13 31 77 55

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Budget Primitif 2019 : Délégation Patrimoine.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Les crédits de paiement 2019 pour la Délégation Patrimoine permettront de poursuivre les actions et opérations initiées les années précédentes et de poursuivre cette politique par un programme d'acquisitions, de cessions et de gestion du patrimoine.

Les actions de la délégation concernent 3 directions des services départementaux :

- La Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine (DEPP)
- La Direction des Services Généraux (DSG)
- La Direction des Marchés et de la Comptabilité (DMC)

Le Département des Bouches-du-Rhône compte plus de 800 ensembles immobiliers dont 279 pour la politique sociale, 149 pour la politique éducative et 147 pour la politique environnementale.

Dans un contexte de maîtrise de son budget, le département souhaite poursuivre sa stratégie patrimoniale, afin d'optimiser ses projets d'acquisitions et de limiter les coûts induits par la conservation des biens immobilier dont il n'a plus l'utilité au travers d'une vision d'ensemble des biens à céder.

La Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine est chargée de la mise en œuvre de cette politique publique. Cette gestion tant administrative, juridique, financière que fiscale, garantit une cohérence patrimoniale grâce à la mise à jour de son référentiel « état des biens ».

Au travers de ses expertises, elle contribue à une connaissance élargie du patrimoine, à l'optimisation de sa gestion et de son développement, pour une meilleure définition des biens à acquérir ou à céder.

Elle étudie la faisabilité des projets et les différentes hypothèses d'aménagement des locaux des services utilisateurs à partir de leurs besoins, élabore les études de cadrage de besoins et de pré-programmation du Plan Charlemagne et réalise les dossiers de permis de construire et de déclarations de travaux.

Elle assure la maîtrise d'œuvre d'opérations de construction (sdis), d'aménagement ou de réhabilitation de bâtiments, de la phase conceptuelle du projet à la réception des ouvrages, dans le

cadre du programme de création des maisons du bel âge par exemple, ainsi que pour les opérations liées au relogement de services administratifs ou technique.

Elle est aussi chargée de rechercher, proposer et préparer l'acquisition ou la prise à bail de locaux et terrains pour répondre aux besoins des services publics départementaux. Préalablement, elle s'assure de l'opportunité fonctionnelle, technique et réglementaire du projet d'acquisition en s'appuyant sur son expertise interne. Toute acquisition est soumise à la validation de la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Pour l'ensemble des biens départementaux elle en a, de fait, la gestion immobilière en qualité de propriétaire, de copropriétaire, de locataire ou de mise à disposition par le traitement des loyers et charges, impôts et taxes, conventions d'occupations, assurance et gestion des sinistres.

Elle assure aussi le paiement des consommations en fluides et énergies tel que l'eau, l'électricité, le gaz et autres combustibles des bâtiments départementaux, ainsi que le suivi des marchés inhérents pour une meilleure maîtrise de ces coûts.

La Direction des Services Généraux a en charge dans le domaine du Patrimoine, par le biais de son Service, Technique - Sûreté - Sécurité, l'ensemble des questions liées à la sûreté, la sécurité des biens et des personnes.

Elle assure la sécurité et la sûreté du personnel et des biens de l'Hôtel du Département et des sites déconcentrés, la surveillance ainsi que le contrôle d'accès des visiteurs.

Elle assure aussi la sécurité des sites extérieurs, dont les Maisons du Bel Age.

La Direction des Marchés et de la Comptabilité poursuivra ses missions de support pour les directions opérationnelles précédemment citées.

Les crédits demandés, en annexe 1, pour l'année 2019, permettront de finaliser les projets en cours, notamment les acquisitions des locaux pour les Maisons du Bel Age, pour le relogement ou le regroupement des Maisons Départementales de la Solidarité ou de permettre l'accueil des Mineurs Non Accompagnés et de poursuivre, de manière plus globale, la politique patrimoniale du Département.

Les recettes pour 2019 correspondent à une estimation de réalisation, sous réserve de la concrétisation et de l'avancement des diverses procédures des biens mis à la vente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL